

Les fondamentaux de vos CGV

Jean-Pierre Roux

Avocat

4 avril 2024

Le cabinet

- 30 ans d'expérience, entreprises, cabinets
- Canal+, Lexing (ABA) et Deezer Pro
- Contrats, conseils et assistance
- Contrats commerciaux, propriété intellectuelle, web, CGV et RGPD
- Agilité, coller à la réalité opérationnelle
- Voie amiable pour les litiges

OBJECTIFS DES CGV

- Informer, encadrer, se protéger
- Ventes et/ou prestations
- B2B et/ou B2C
- Sur site, à distance, hors établissement, foires et salons
- Code de commerce
- Code de la consommation

OBLIGATIONS B2B

(L441-1 et L441-2 du C. de commerce)

- Conditions de vente, livraison, transfert de propriété, des risques
- Prix, modalités de paiement, pénalités de retard
- Obligations spécifiques produits alimentaires (composition) et REP
- Obligation de communiquer
- Socle de la négociation

OBLIGATIONS B2C

(L111-1 et L111-2 C. de la consommation)

- Obligation d'information transparente
- Identité, prix, délais,
- Droit de rétractation (ou pas)
- Livraison, garanties, SAV
- Médiateur de la consommation
- Données personnelles, Bloctel

MODE D'EMPLOI

- Lire ses propres CGV côté client, effet structurant
- Opposabilité uniquement par l'acceptation expresse
- Toujours joindre les CGV au devis
- Reprendre la mention des pénalités sur la facture
- Articulation avec autres documents

RISQUES

- Inopposabilité des CGV
- Non-conformité / illégalité (amende)
- Responsabilité illimitée (B2B)
- Rétractation prolongée à 12 mois
- Litiges, perte de temps, d'argent
- Réseaux sociaux
- Rester à peu près à jour

MERCI

Jean-Pierre Roux
Avocat

7 rue Alain Dordelin 56100 Lorient La Base

Tel : 0626241950

jpr@roux-avocats.com